

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 3

N° 112

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2011

---

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 112

présenté par  
M. Leonetti, rapporteur  
au nom de la commission spéciale,  
Mme Aurillac, M. Jeanneteau, M. Perrut, M. Jardé

-----  
**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi les alinéas 4 et 5 :

« 1° Au dernier alinéa, après le mot : « procéder », sont insérés les mots : « à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou » ;

« 2° Le même alinéa est complété par les mots : « et de l'autorisation prévue à l'article L. 1131-2-1 du même code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le III de l'article 3.